

Séance du 22 mars 2026

**Date : 16/03/2026**

**Numéro : 06-2026**

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 19

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 0

Retard : 0

Pouvoirs : 0

Pris part à la délibération : 19

DATE DE LA CONVOCATION

**16/03/2026**

DATE D’AFFICHAGE

**23/03/2026**

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 071-217101708-20260322-06\_2026-DE

S<sup>2</sup>LO

L’an deux mille vingt-six, le 22 mars à Dix heures et zéro minute,  
Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est  
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes HELENA Fernande, CORDEROT Béatrice, DUJARIC  
Pauline, DUPLAN Aurélie, FOURRIER Pauline, HUARD BURTIN Karine,  
JOBARD Claudie, MECHET Françoise, PERIER Pascale, Mrs NEVORET  
Gérald, SUBIRANIN Daniel, DUPLUS Nicolas, GUICHARD Alexandre, COLIN  
Rémy, DE SOUSA José, LECUELLE Antonin, SIRANDRE Jean-François,  
STRUB Ilane.

Absents excusés : néant

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : néant

Retard : néant

Secrétaire de séance : Gérald NEVORET

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Fixation du nombre d’Adjoint au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l’article  
L.2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints  
au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l’effectif légal du  
conseil municipal ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- **DE CRÉER 3 postes d’Adjoints au Maire.**

POUR EXECUTION CONFORME,

Certifié exécutoire,

La Maire, Marie-Claire DILLY